



Strasbourg, le 12 septembre 2016

EPAS-SC (2016) 3rev

## Accord partiel élargi sur le Sport (APES)

### 13<sup>ème</sup> Réunion du Comité Statutaire le 9 septembre 2016, 10h00 - 12h00 Salle du Comité des Ministres Palais de l'Europe, Strasbourg

## Liste des décisions

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5 du Statut de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES), composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres de l'Accord<sup>1</sup>, a tenu sa 13<sup>ème</sup> réunion à Strasbourg le 9 septembre 2016. La liste des participants figure à l'**Annexe I** du présent document.

L'ambassadrice Michèle Eisenbarth, Représentante permanente du Luxembourg, et présidente du GR-C, a assuré la présidence de la réunion par intérim jusqu'à l'élection du nouveau président.

Le Comité statutaire :

- I. Adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'**Annexe II** du présent document ;
- II. Elit Monsieur Rémi Mortier, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de Monaco, comme Président du Comité statutaire ;
- III. Approuve les comptes annuels 2015 de l'Accord partiel élargi pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015, et adopte, en conséquence, la Résolution EPAS/Res(2016)1 relative aux états financiers de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, telle qu'elle figure à l'**Annexe III** du présent document ;
- IV. Prend note du rapport verbal présenté par le Secrétariat concernant les demandes d'adhésion et de statut d'observateur de nouveaux pays, fédérations sportives internationales et ONG sportives à l'APES ;

---

<sup>1</sup> Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse et "l'ex-République yougoslave de Macédoine".

- V. Prend note du rapport oral présenté par M. Alexandre Marguerite, vice-président du Comité de direction, concernant les priorités actuelles et les futurs projets de l'APES ;
- VI. Approuve le projet de montant total des contributions obligatoires des membres de l'APES pour 2017, ainsi que le projet de budget 2017 ; approuve la Résolution EPAS/Res(2016)2 telle qu'elle figure à l'**Annexe IV** du présent document.
- VII. Prend note que les décisions relatives à l'ajustement salarial seront prises sur la base de la décision générale que prendra le Comité des Ministres dans le cadre du budget ordinaire, sans augmenter l'enveloppe budgétaire.
- VIII. Convient que la date de la prochaine réunion du Comité Statutaire se tiendra en juillet ou septembre 2017 et sera communiquée en temps utile par le Secrétariat.

## **Annexe I**

### **LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

#### **Albania / Albanie**

Mme Avenilda DOKO

Adjointe à la Représentante Permanente d'Albanie auprès du Conseil de l'Europe

#### **Andorra / Andorre**

M. Joan FORNER ROVIRA

Représentant Permanent Adjoint de l'Andorre auprès du Conseil de l'Europe

#### **Azerbaijan / Azerbaïdjan**

Mr Ulfat MACHANOV

Deputy to the Permanent Representative of Azerbaijan to the Council of Europe

#### **Belgium / Belgique**

M. Mattias CREFFIER

Représentant Permanent Adjoint de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe

#### **Bulgaria / Bulgarie**

Mr Alexander MANOV

Deputy to the Permanent Representative of Bulgaria to the Council of Europe

#### **Croatia / Croatie**

Ms Blaženka BABIĆ

Deputy Permanent Representative of Croatia to the Council of Europe

#### **Cyprus / Chypre**

Ms Margarita PETROVITS

Cultural Advisor

Permanent Representation of the Republic of Cyprus to the Council of Europe

#### **Denmark / Danemark**

Mr Thomas SAND KIRK

Deputy Permanent Representative

Permanent Representation of Denmark to the Council of Europe

#### **France**

Mme Valérie LUEBKEN

Adjointe au Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe

#### **Georgia / Géorgie**

Ms Inga KUBETSIA

Deputy to the Permanent Representative of Georgia to the Council of Europe

#### **Greece / Grèce**

Ms Eleni CHRYSSOFAKI

Permanent Representation of Greece to the Council of Europe

**Hungary / Hongrie**

Mr Gergő KOCSIS

Deputy to the Permanent Representative of Hungary to the Council of Europe

**Latvia / Lettonie**

Mr Edvards RUBĪNS

Deputy to the Permanent Representative of Latvia to the Council of Europe

**Lithuania / Lituanie**

Ms Dalia MARDOSAITĖ-VAIŠNORIENĖ

Deputy Permanent Representative of Lithuania to the Council of Europe

**Luxembourg**

Mme Michèle EISENBARTH

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire

Représentante Permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe

**Malta / Malte**

Mr Joseph FILLETTI

Ambassador

Permanent Representative of Malta to the Council of Europe

**Monaco**

M. Rémi MORTIER

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire

Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe

M. Gabriel REVEL

Adjoint au Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe

**Poland / Pologne**

Ms Iwona MARCZYK-STEPNIEWSKA

Deputy to the Permanent Representative of Poland to the Council of Europe

**Portugal**

Mme Manuela CALDAS FARIA

Représentante Permanente Adjointe du Portugal auprès du Conseil de l'Europe

**Russian Federation / Fédération de Russie**

Mr Vladislav KURBATSKIY

Deputy to the Permanent Representative of the Russian Federation to the Council of Europe

**Serbia / Serbie**

Ms Snežana PETROVIĆ

Deputy to the Permanent Representative

Permanent Mission of the Republic of Serbia to the Council of Europe

**Slovenia / Slovénie**

Mme Mateja ŠTRUMELJ PISKUR

Représentante Permanente Adjointe de la République de Slovénie auprès du Conseil de l'Europe

**Switzerland / Suisse**

M. Urs BEER

Représentant permanent adjoint de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe

**Apologised / Excusé**

Armenia / Arménie

Belarus / Bélarus

Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine

Estonia / Estonie

Finland / Finlande

Iceland / Islande

Israel / Israël

Liechtenstein

Montenegro / Monténégro

Morocco / Maroc

Netherlands / Pays-Bas

Norway / Norvège

San Marino / Saint-Marin

"The former Yugoslav Republic of Macedonia" / « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

\*

\* \*

**Representative of the EPAS Governing Board / Représentant du Comité de direction de l'APES**

M. Alexandre MARGUERITE

Vice-président du Comité de direction de l'APES

Chef du bureau des relations internationales

Direction des Sports

Ministères des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

FRANCE

**EPAS Secretariat / Secrétariat de l'APES**

Mr Stanislas FROSSARD

EPAS Executive Secretary

Mme Clarisse BONJEAN

Responsable de programmes de l'APES

Ms Marie-Laure LAMBOUR

EPAS Administrative Assistant

**DPFL Secretariat / Secrétariat de la DPFL**

Mrs Tara NAGLE

Head of Division

Programme and Budget Department, Directorate General of Administration

**Annexe II**

**13<sup>ème</sup> réunion du Comité Statutaire  
le 9 septembre 2016, 10h00 - 12h00**

**Salle du Comité des Ministres  
Palais de l'Europe, Strasbourg**

**Ordre du jour annoté**

**I. Ouverture de la réunion**

La réunion débutera à 10h00 dans la salle de réunion du Comité des Ministres (Palais de l'Europe) le vendredi 9 septembre 2016.

**II. Adoption de l'ordre du jour**

EPAS-SC (2016) 2rev

Les membres du Comité Statutaire sont invités à adopter le projet d'ordre du jour.

**III. Election du/de la président(e)**

Les membres du Comité Statutaire sont invités à procéder à l'élection d'un(e) président(e).

**IV. Approbation des comptes 2015 de l'APES**

EPAS-SC (2016) 4  
EPAS-SC (2016) INF1

Les membres du Comité Statutaire sont invités à approuver le projet de résolution EPAS/Res (2016)1 relatif aux états financiers de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) pour l'exercice budgétaire se terminant le 31 décembre 2015.

**V. Mise à jour des adhésions et demandes de statut d'observateur auprès de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES)**

Le Secrétariat fournira des informations aux membres du Comité Statutaire sur les récents développements intervenus au sein de l'APES et les adhésions de nouveaux pays, fédérations sportives internationales et ONG du sport à l'APES.

Les membres du Comité Statutaire sont invités à prendre note du compte-rendu oral.

## **VI. Travaux futurs de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES)**

Le vice-président du Comité de direction de l'APES, M. Alexandre Marguerite, rendra compte de l'avancement des travaux depuis la dernière réunion du Comité Statutaire et des activités actuelles de l'APES.

Les membres du Comité Statutaire sont invités à prendre note du compte-rendu oral.

## **VII. Barème des contributions au budget de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) et projet de budget pour 2017**

EPAS-SC (2016) 1rev

Le Comité Statutaire sera informé du projet du barème des contributions au budget 2017 de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES).

Le Secrétariat présentera aux membres du Comité Statutaire le projet de budget de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les membres du Comité Statutaire sont invités à approuver le projet du barème des contributions pour 2017, à approuver le projet du budget pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2017 et, en conséquence, à approuver la Résolution EPAS/Res (2016)2 telle qu'elle figure en annexe au document EPAS-SC (2016) 1rev.

## **VIII. Projets de décisions**

EPAS-SC (2016) 3

## **IX. Divers**

La prochaine réunion du Comité Statutaire devrait avoir lieu en juillet ou septembre 2017, pour examiner les questions financières annuelles, conformément au Statut.

Les membres du Comité Statutaire sont invités à noter que la date de la prochaine réunion sera communiquée en temps utile par le Secrétariat.

### **Annexe III**

#### **Résolution EPAS/Res(2016)1 relative aux comptes de gestion budgétaire de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

*(adoptée par le Comité statutaire le 9 septembre 2016)*

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5.4 du Statut de l'Accord partiel élargi, et, dans sa composition restreinte aux Représentants des Etats membres en 2015 de l'Accord partiel élargi sur le sport<sup>2</sup>,

Vu la Résolution CM/Res(2007)8 établissant l'Accord partiel élargi sur le sport ;

Vu l'article 68 du Règlement financier ;

Vu les comptes de gestion budgétaire de l'Accord partiel élargi sur le sport pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentés par le Secrétaire Général ;

Vu l'avis de l'Auditeur externe ;

Vu le rapport de l'Auditeur externe ;

Vu le rapport du Comité du Budget,

Décide:

1. Sont approuvés, les comptes de gestion budgétaire de l'Accord partiel élargi sur le sport pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (CM(2016)100 add, page 45).
2. Sont annulés, conformément aux tableaux présentés par le Secrétaire Général, les soldes non employés des crédits budgétaires de l'exercice 2015 pour un montant de 19 884,08 € (CM(2016)100 add page 45).
3. Est approuvée la répartition de l'excédent de l'exercice 2015 de 19 884,08 € entre les membres de l'Accord partiel élargi, conformément au tableau joint en annexe à cette résolution ;
4. La part revenant à chaque Etat, dans l'excédent du budget de l'Accord partiel élargi sur le sport, sera affectée à concurrence de la contribution supplémentaire dont cet Etat se trouverait redevable si des crédits supplémentaires devaient être ouverts pour 2016. L'excédent éventuel sera considéré comme un acompte sur sa contribution pour 2017.
5. Les états financiers annuels avec la présente résolution ainsi que le rapport de l'Auditeur externe sont transmis au Comité des Ministres.

---

<sup>2</sup> Concerne les Etats suivants : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse et « l'ex-République yougoslave de Macédoine », et le Bélarus, Israël, Maroc non membres du Conseil de l'Europe.

## Annexe à la Résolution EPAS (2016)1

## Répartition entre les Etats membres et non membres de l'excédent du budget de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) pour l'exercice 2015

Etats membres du Conseil de l'Europe	Barème de contributions pour l'exercice 2015 (Résolution EPAS-Res(2014)2)	Montant du solde créditeur
	%	€
ALBANIE	0,9400	186,91
ANDORRE	0,9400	186,91
ARMÉNIE	0,9400	186,91
AZERBAÏDJAN	0,9400	186,91
BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,9400	186,91
BULGARIE	0,9400	186,91
CROATIE	0,9400	186,91
CHYPRE	0,9400	186,91
DANEMARK	2,8090	558,54
ESTONIE	0,9400	186,91
FINLANDE	2,2252	442,46
FRANCE	21,7011	4 315,06
GÉORGIE	0,9400	186,91
GRÈCE	2,6754	531,98
HONGRIE	1,4101	280,39
ISLANDE	0,9400	186,91
LETONIE	0,9400	186,91
LIECHTENSTEIN	0,9400	186,91
LITUANIE	0,9400	186,91
LUXEMBOURG	0,9400	186,91
MALTE	0,9400	186,91
MONACO	0,9400	186,91
MONTÉNÉGRE	0,9400	186,91
PAYS-BAS	7,0743	1 406,66
NORVÈGE	4,0044	796,24
POLOGNE	5,3337	1 060,56
PORTUGAL	2,2131	440,05
FÉDÉRATION DE RUSSIE	21,7011	4 315,06
SAINT-MARIN	0,9400	186,91
SERBIE	0,9400	186,91
SLOVÉNIE	0,9400	186,91
SUISSE	5,2353	1 040,99
« L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE »	0,9400	186,91
<b>Non membres du Conseil de l'Europe</b>		
BÉLARUS	0,9400	186,91
ISRAËL	1,0573	210,25
MAROC	0,9400	186,91
<b>TOTAL</b>	<b>100,0000</b>	<b>19 884,08</b>

## Annexe IV

### **Résolution EPAS/Rés(2016)2 sur l'Accord partiel élargi sur le Sport Budget 2017**

(Adopté par le Comité statutaire le 9 septembre 2016)

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5 du Statut de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES)<sup>3</sup>, composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres de l'Accord,

Vu la Résolution CM/Res(2007)8 du 11 mai 2007 autorisant l'institution de l'Accord partiel élargi sur le Sport ;

Vu les articles 19, 21 et 28 du Règlement financier ;

Ayant pris note des modifications dans les adhésions à l'APES en 2017, par rapport à 2016 ;

Vu le programme et le budget pour 2016-2017 (CM(2015)130) ;

Décide:

1. Est approuvé le programme d'activités 2017.
2. Sont approuvés, le budget des dépenses et le budget des recettes pour l'exercice 2017 conformément au tableau A annexé à la présente résolution, pour un montant de 809 700 €.
3. Est approuvée la répartition entre les Etats membres de l'Accord partiel élargi sur le Sport, des contributions de l'exercice 2017 pour un montant de 809 700 €, conformément au tableau B annexé à la présente résolution.
4. Le total du budget des recettes sera fonction des recettes réelles. Le budget des dépenses et des recettes sera ajusté en conséquence au cours de l'exercice.
5. Prennent note que l'ajustement salarial sera appliqué *mutatis mutandis*, en fonction de la décision générale prise par le Comité des Ministres pour le budget ordinaire, dans le cadre du montant total de 809 700 €.

---

<sup>3</sup> Pays concernés : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, « L'ex-République yougoslave de Macédoine », Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovénie et Suisse.

*Annexe à la Résolution EPAS/Rés(2016)2***Tableau A – Budget de l'Accord Partiel élargi sur le sport (APES)**

	2016	2017
<b>Dépenses</b>	777 900	809 700
<b>Recettes</b>	777 900	809 700
Contributions des Etats membres	777 900	809 700

## Annexe à la Résolution EPAS/Rés(2016)2

**Tableau B – Contributions des Etats membres au budget de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) pour 2017**

ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE	Clé de répartition %	MONTANT DES CONTRIBUTIONS EN €
ALBANIE	0,9031	7 312,40
ANDORRE	0,9031	7 312,40
ARMENIE	0,9031	7 312,40
AZERBAIDJAN	0,9031	7 312,40
BELGIQUE	4,1491	33 595,26
BOSNIE-HERZEGOVINE	0,9031	7 312,40
BULGARIE	0,9031	7 312,40
CROATIE	0,9031	7 312,40
CHYPRE	0,9031	7 312,40
DANEMARK	2,6348	21 333,98
ESTONIE	0,9031	7 312,40
FINLANDE	2,1121	17 101,68
FRANCE	20,9539	169 663,73
GEORGIE	0,9031	7 312,40
GRECE	2,1532	17 434,46
HONGRIE	1,2977	10 507,48
ISLANDE	0,9031	7 312,40
LETONIE	0,9031	7 312,40
LIECHTENSTEIN	0,9031	7 312,40
LITUANIE	0,9031	7 312,40
LUXEMBOURG	0,9031	7 312,40
MALTE	0,9031	7 312,40
MONACO	0,9031	7 312,40
MONTENEGRO	0,9031	7 312,40
PAYS-BAS	6,7003	54 252,33
NORVEGE	3,9027	31 600,16
POLOGNE	5,1161	41 425,06
PORTUGAL	1,9960	16 161,61
FEDERATION DE RUSSIE	20,9539	169 663,73
SAINT-MARIN	0,9031	7 312,40
SERBIE	0,9031	7 312,40
SLOVENIE	0,9031	7 312,40
SUISSE	5,2185	42 254,20
« L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE »	0,9031	7 312,40
<b>NON-MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>		
BELARUS	0,9031	7 312,40
ISRAEL	1,1277	9 130,99
MAROC	0,9127	7 390,13
<b>TOTAL</b>	<b>100,0000</b>	<b>809 700,00</b>